



RAPPORT TRIMESTRIEL DE SUIVI DES RESTES A PAYER

1^e Trimestre 2018

MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

Sommaire

I. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU RAPPORT.....	3
II. METHODOLOGIE D'ELABORATION.....	3
1. Définition des arriérés de dépense.....	3
2. Périmètre retenu.....	3
III. EVALUATION DU STOCK DES RESTES A PAYER.....	4
1. Les ordonnances émises au profit des entreprises.....	4
2. Les remboursements des crédits de TVA.....	4
3. La Dette publique.....	4
IV. SITUATION RECAPITULATIVE DES RESTES A PAYER A FIN MARS 2018.....	5

I. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU RAPPORT

Dans le cadre du Plan de Relance de l'Economie, l'Etat gabonais a entrepris des réformes structurelles importantes depuis le début de l'année 2017. Parmi les actions retenues au titre de la mise en œuvre de ce programme, figurent la publication des rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire et la situation consolidée des arriérés. Le premier rapport sur les arriérés portait sur la situation à fin décembre 2017 et a été publié au cours du mois de juillet 2018.

A l'instar du rapport précédent, ce rapport porte sur les données des instances de l'administration centrale en raison de l'indisponibilité des systèmes d'information budgétaire des services déconcentrés et des établissements en autonomie de gestion, ne permettant pas de restituer de manière exhaustive et automatisée ces arriérés.

II. METHODOLOGIE D'ELABORATION

1. Définition des arriérés de dépense

Conformément à la directive CEMAC¹, « *les restes à payer sont constitués de toutes les liquidations non réglées. Ils comprennent les fonds en route et les arriérés de paiement. Les fonds en route sont constitués de toutes les liquidations non réglées de moins de trois mois. Les arriérés sont constitués de toutes les liquidations non réglées au-delà de trois mois* ».

2. Périmètre retenu

Pour rappel, le périmètre retenu pour la publication du second rapport de suivi des arriérés se limite à l'Etat central, comme pour le précédent. Aussi, les restes à payer de l'Administration centrale se déclinent comme suit :

- Les ordonnances émises au profit des entreprises ;
- Les remboursements de crédits de TVA ;
- Les instances dues au titre du service de la dette conventionnée.

Sont donc exclus du présent rapport, les crédits mis à la disposition des administrations, conformément à la procédure simplifiée prévue dans la loi organique, et qui ne font pas l'objet d'un engagement préalable.

¹Directive 05/11-UEAC-190-CM-22 relative aux opérations financières de l'Etat (article 14).

III. EVALUATION DU STOCK DES RESTES A PAYER

A fin mars 2018, les restes à payer de l'Etat central se chiffrent à six cent onze milliards deux cent trois millions quatre cent dix huit mille deux cent quatre vingt cinq (611 203 418 285) Francs CFA, et sont constitués comme suit :

- Ordonnances émises au profit des entreprises : 97 413 961 672 FCFA.
- Remboursements des crédits TVA : 321 485 857 474 FCFA ;
- Dette publique conventionnée : 192 303 599 139 Francs CFA ;

1. Les ordonnances émises au profit des entreprises

Les restes à payer au profit des entreprises se chiffrent à fin mars 2018 à 97 413 961 672 FCFA et se répartissent comme suit :

Catégorie	Fonds en route (1)	Arriérés (2)	Total restes à payer ⁽³⁾⁼⁽¹⁾⁺⁽²⁾	Rappel de T-1 (4e trim 2017)
	2018	antérieurs à 2018		
	Inférieur à 3 mois	supérieur à 3 mois		
Total des ordonnances émises au profit des entreprises	5 457 735 651	91 956 226 021	97 413 961 672	100 654 538 128

2. Les remboursements des crédits de TVA

Les restes à payer au titre des remboursements TVA se chiffrent à 321 485 857 474 FCFA et représentent 52.6% du montant global des arriérés de l'Etat central. Les arriérés se chiffrent globalement à 307 953 792 262 FCFA et les fonds en route représentent 13 535 065 212 FCFA.

3. La Dette publique

Les restes à payer de la Dette publique conventionnée se chiffrent globalement à 192 303 599 139 FCFA et représentent 32% des restes à payer de l'Etat central. Ils se répartissent comme suit :

- La dette intérieure : 47 435 307 434 FCFA
- La dette extérieure : 144 868 291 706 FCFA

IV. SITUATION RECAPITULATIVE DES RESTES A PAYER A FIN MARS 2018

Catégorie	Fonds en route (1)	Arriérés (2)	Total restes à payer (3)=(1)+(2)	Rappel de T-1 (4e trim. 2017)
	2018	antérieurs à 2018		
	Inférieur à 3 mois	supérieur à 3 mois		
Total des arriérés de l'Etat central	61 635 016 162	549 568 402 123	611 203 418 285	679 770 044 657
Total des ordonnances émises au profit des entreprises	5 457 735 651	91 956 226 021	97 413 961 672	100 654 538 128
Total des arriérés de la Dette Extérieure	39 146 999 708	105 721 291 998	144 868 291 706	184 677 451 859
Total des arriérés de la Dette Intérieure	3 498 215 591	43 937 091 842	47 435 307 434	71 427 713 408
Remboursements crédits TVA	13 532 065 212	307 953 792 262	321 485 857 474	323 010 341 262